



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



AGENCE AVS REGIONALE DE LA NEUVEVILLE

Nous vous informons que nos bureaux seront fermés le

Vendredi 4 mai 2018

Le personnel participera à l'Assemblée générale 2018 des Agences AVS du canton de Berne

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Préposée

COMMUNIQUE

Plantation et taille des arbres, haies et buissons et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun ainsi que les clôtures

Avis à la population

Les riverains des routes énumérées en titre sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds:

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

- Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

- Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères.

2. La présente directive oblige **les riverains de routes, chaque année au 31 mai à tailler leurs arbres ou autre végétation** de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, les haies, les buissons et les cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.

Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les

grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'organe communal compétent sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Les Services techniques (032 752 10 80) se trouvent à votre disposition pour toutes questions relatives à cet avis.

Les Services techniques
La Neuveville, le 30 avril 2018

Avis de construction

Requérante : Mme Corinna Tanner, chemin des Rives 64, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. Rolf Steiner, Klosterstrasse 9, 2555 Brügg BE.

Projet : Isolation de la toiture, création d'une nouvelle fenêtre, construction d'un local technique et d'un nouveau raccordement aux canalisations, au chemin des Rives 64, sur la parcelle no 841, ban de la Neuveville.

Zone : H1, selon le plan de protection des rives « La Neuveville-St-Joux », partie est (plan no 2)

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 4 mai 2018 au 4 juin 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 4 mai 2018

Services techniques de La Neuveville

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Ancien district de La Neuveville

FERMETURE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION CANTONALE

La Préfecture, le Registre Foncier et l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) de l'arrondissement administratif du Jura bernois informent la population que leurs guichets et leurs centrales téléphoniques **seront exceptionnellement fermés le vendredi 11 mai 2018 toute la journée.**

La Préfecture, le Registre Foncier et l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte



Pour vous - chez vous

AIDE ET SOINS A DOMICILE

SMAD
La Neuveville-Plateau de Diesse

CONVOCATION

Assemblée générale ordinaire
Jeudi 17 mai 2018 à 19h00
Dans les locaux du Service
de Maintien à Domicile
Rte de Neuchâtel 19, 1^{er} étage
2520 La Neuveville

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. PV de l'assemblée générale du 3 mai 2017
3. Rapport de la présidente
4. Rapport du directeur
5. Démissions – Nominations
6. Finances
 - 6.1 Présentation des comptes 2017
 - 6.2 Rapport des vérificateurs des comptes
 - 6.3 Présentation du budget 2018
7. Approbation
 - 7.1 Comptes 2017
 - 7.2 Rapport - décharge
 - 7.3 Comptes du Fonds spécial
8. Cotisation annuelle 2019
9. Divers

La séance sera suivie par la conférence de Madame Catherine Guillaud, infirmière clinicienne en diabétologie sur le thème de

« **L'infirmière clinicienne en diabétologie** »

La Neuveville, mai 2018

L'assemblée est ouverte à tous avec droit de vote aux membres cotisants. Une collation sera offerte à la suite de la séance. Merci de votre présence. Les comptes et les statuts peuvent être consultés au secrétariat sur rendez-vous ; téléphone : 032 751 40 61

**Les Infos du Municipal**
4 mai 2018**TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE**

Le Conseil municipal a décidé de mandater un bureau d'ingénieurs afin de répondre à la motion déposée au Conseil général, d'avancer avec la planification locale et notamment de définir des bases solides pour la future affectation de la Place de la Gare, il est, en effet, pertinent d'établir un diagnostic des contraintes, besoins et enjeux du réaménagement de ladite Place. De plus, une entreprise spécialisée a été mandatée afin d'effectuer une évaluation du rayonnement non ionisant (RNI).

RETRAIT DU FEU DE SIGNALISATION A CÔTE DE LA BORNE AU NORD DE LA RUE DU MARCHÉ

Le projet de mise en zone de rencontre du centre de la vieille ville a été réalisé en 2017. Cela implique que les véhicules qui empruntent la rue du Marché (zone piétonne), en principe des ayants droit, arrivent depuis une zone limitée à 20 km/h. En raison de ce changement de régime de circulation, la question de conserver le feu indiquant la présence de la borne escamotable entravant l'entrée dans la zone piétonne s'est assez naturellement posée. En effet, le risque d'incidents liés à une signalisation insuffisante de la borne escamotable semble aujourd'hui très faible. Le Conseil municipal a donc décidé de

faire enlever le feu de signalisation mis en place il y a quelques années estimant qu'il n'avait plus de raison d'être.

PERSONNEL COMMUNAL

Au sein des services techniques, M. Lionel Froidevaux a été engagé en qualité de technicien à 100%, dès le 1er avril 2018, pour succéder à M. Laurent Neuhaus qui a choisi de retourner dans le privé.

Le Conseil municipal a décidé d'engager pour le service social régional, Mme Mélanie Duc, dès le 1er juin 2018, pour succéder à Mme Vanessa Balmer qui s'en est allée relever un nouveau défi. Pour renforcer le team des assistants sociaux et succéder à Mme Olivia Saucy, M. Cyril Miserez a rejoint le service, le 1er mai 2018, pour un poste à 100%.

Nous les félicitons tous pour leur nomination et leur souhaitons plein succès dans leur nouvelle activité.

CONSEIL MUNICIPAL**Avis de construction**

Requérant : M. Marc Gilomen, rue du Faubourg 31, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Menuiserie Weber, chemin des Prés-Guétins 25, 2520 La Neuveville.

Projet : Remplacement des fenêtres par de nouvelles fenêtres en bois triple vitrage, à la rue du Faubourg 31, sur la parcelle no 172, ban de la Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 4 mai 2018 au 4 juin 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 4 mai 2018

Services techniques de La Neuveville

**Horaire de la déchetterie**

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

MAI

Samedi 5 9.30-11.30h

Lundi 7 9.30-11.30h

Mercredi 9 18-19h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE



COMMUNE ET SOCIÉTÉ
DE DÉVELOPPEMENT NODS

Foire de Nods le 12 mai 2018

Dès 9h Une douzaine de forains

Dès 11h30 Fanfare Espérance Nods-Diesse

Stands et produits du terroir

Dès 9h café croissant, vente de pains, tresses, pâtisseries

Dès 11h45 soupe aux pois, tranche marinée frites, saucisse de veau

ANNULE ET REMPLACE L'ARTICLE PARU DANS LA FOD DU 20 AVRIL**DÉPÔT DES DÉCHETS VERTS ET BRANCHAGES**

Le printemps bat son plein et les tondeuses et sécheurs sont prêts au travail. Notre ancienne déchetterie verte a été remise en état et fait désormais partie intégrante du pâturage.

Voici dès lors comment se règlera, cette année, le dépôt des déchets verts et des branchages :

Déchets verts

Une benne a été installée sur le parking de la route de Chasseral, en face de l'impasse des Lutins. Vous pouvez y déposer tous vos déchets compostables provenant de votre jardin (plantes, gazon, feuilles, thuya) ou de votre ménage (fruits, légumes, épluchures, fleurs fanées, coquilles d'œufs, marc de café et de thé, plantes sans pots, pain rassis, reste de cuisine).

Branchages

Tous les branchages seront déposés sur la place délimitée à proximité du foyer du 1er août, vers le stand de tir. Aucun autre matériel ne devra y être déposé. Vous pouvez accéder librement à cette place en respectant toutefois les horaires de tir ! Ces derniers seront publiés prochainement dans la FOD.

En cas de non-respect des prescriptions le Conseil communal prendra les mesures qui s'imposent et pourra réduire les heures d'accès. Nous vous invitons donc à respecter scrupuleusement le dépôt de vos déchets verts et branchages et vous en remercions par avance.

Nous vous rappelons que toute personne qui dépose des déchets verts ou des branchages doit être au bénéfice d'une vignette. Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch). Son prix est de CHF 80.- par année.

Conseil communal

Avis de construction

Requérants : Mike et Leslie Botteron, Route de Lignières 6, 2518 Nods

Auteurs du projet : Mike et Leslie Botteron, Route de Lignières 6, 2518 Nods

Projet : Construction d'un couvert en façade Nord-Est du bâtiment (travaux déjà réalisés) sur RF 69 du ban de Nods, Route de Lignières 6, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 27.04.18

Administration communale

STATIONNEMENT DU BIBLIOTBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 5 mai de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2018, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Jeudi -			
Vendredi	10.05.2018	11.05.2018	Ascension
Lundi	21.05.2018		Pentecôte
	16.07.2018	01.08.2018	Vacances estivales
	24.12.2018	02.01.2019	Vacances de Noël

Horaires des déchetteries Diesse / Prêles

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	17h00 - 19h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**FERMETURE DE L'ADMINISTRATION
ET DES DÉCHETTERIES
ASCENSION ET PENTECÔTE**

En raison de l'Ascension et de Pentecôte, l'administration sera fermée le **jeudi 10 mai 2018**, le **vendredi 11 mai 2018** et le **lundi 21 mai 2018**. En cas d'urgence, vous pouvez laisser un message au 079 444 78 87.

Les déchetteries de Diesse et Prêles, quant à elles, seront fermées uniquement le **lundi de Pentecôte**, soit le **21 mai 2018**.

L'administration communale

**RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS
AVIS AUX CITOYENS**

Le ramassage des déchets ménagers a lieu en principe chaque jeudi. En raison de l'Ascension, la tournée du jeudi 10 mai 2018 sera donc avancée **au mercredi 9 mai 2018**.

Nous vous remercions de votre compréhension.

**RÉAMÉNAGEMENT DES ROUTES
CANTONALES LAMBOING, 2^e ÉTAPE**

Dans le cadre de ces travaux, les candélabres du carrefour devant l'école vont être démontés tout comme les câbles d'alimentation. Les nouveaux candélabres seront placés différemment ce qui explique cette démarche.

En raison de ces travaux et comme nous nous approchons des beaux jours, aucune installation provisoire ne sera prévue pour garantir l'éclairage des routes communales concernées.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale

**Service d'assistance en cas de
surcharge en agriculture (AUL)**

Numéro de téléphone 079 200 00 44
Lundi au samedi de 8h - 20h
info@aul-be.ch

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE
DU 13 MARS 2018**

Dans sa séance du 30 avril 2018, le Conseil communal a accepté le procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 mars 2018 de la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes (Oco).

L'administration communale



Paroisse réformée
Diesse - Lamboing - Prêles

**PAROISSE RÉFORMÉE
DE DIESSE, LAMBOING,
PRÊLES**

Qu'espérez-vous
pour demain ?

Des enfants pour nous dire l'espoir !

Dimanche 6 mai, 10h, église de Diesse

Les enfants du cycle 1 du catéchisme animeront le culte et présenteront l'histoire de la graine et du fruit.

La fanfare l'Espérance de Lamboing enrichira musicalement la célébration et, un joli cadeau confectionné par les enfants vous sera offert.

Cordiale bienvenue à chacune et chacun !

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 10 JUIN 2018

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir, dernière levée, ou dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance. Ne doivent pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre.

Présidence :

Administration :

Bureau de vote **Dimanche 10 juin 2018 de 10h00 à 12h00**

Membres :

Membres suppléant(e)s :

Bureau de dépouillement **Dimanche 10 juin 2018 dès 10h00**

Membres :

Membres suppléant(e)s :

L'administration communale

M. Frédéric Racine

Mme Fabienne Landry

Mme Catherine Carnal

Mme Kimberley Carnal

Mme Amandine Dominguez

Mme Florence Dressler

Mme Nadia Comment

Mme Cheyenne Danz

Mme Marinette Devaux Wenger

M. Laurent Carniel

M. Daniel Dietz

M. Dean Dind

Mme Johane Droux

M. André Droux

M. Daniel Domeniconi

**ALCOOL
ET MÉDICAMENTS :
GARE AU MÉLANGE !**

Informez-vous !

APPELEZ-NOUS !
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSSE
Crèche «La Luciole»**Mise au concours**

Pour compléter l'effectif du personnel de la crèche communale « La Luciole » la COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSSE recherche

responsable de la crèche communale « La Luciole »
(taux d'occupation de 60-80 %)

Entrée en fonction : 1^{er} août 2018
ou date à convenir; contrat à durée indéterminée

Les candidats/tes doivent disposer d'une formation d'éducateur/trice spécialisé/e (ES), d'assistant/e socioéducatif/ve (ASE) ou d'assistant/e socioéducatif/ve avec certificat fédéral de capacité (orientation accompagnement des enfants) ou d'une formation équivalente, doublée d'une expérience professionnelle de quelques années dans le domaine de la prise en charge d'enfants.

Nous recherchons une personne dynamique, douée d'entregent et de *leadership*, à l'aise avec les outils informatiques usuels.

Les offres avec documents usuels et photo sont à adresser à M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines, La Chaîne 2, 2515 Prêles, **jusqu'au 20 mai 2018**. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70.

La fonction décrite dans le présent document s'entend indistinctement au féminin et au masculin.

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSSE
Crèche «La Luciole»**Mise au concours**

Pour compléter l'effectif du personnel de la crèche communale « La Luciole » la COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSSE recherche

Pour le 1^{er} août 2018

et pour une durée déterminée de six mois

1 assistante socio-éducative
(taux d'occupation de 50-70 %)

Le cahier des charges détaillé est disponible sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch

Les offres avec documents usuels et photo sont à adresser à M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines, La Chaîne 2, 2515 Prêles, **jusqu'au 31 mai 2018**. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70.

La fonction décrite dans le présent document s'entend indistinctement au féminin et au masculin.

Avis de construction

Requérante : Mme Dominique Bessire, La Chauz 5, 2516 Lamboing

Auteur du projet : Mme Dominique Bessire, La Chauz 5, 2516 Lamboing

Propriétaire foncier : Mme Dominique Bessire, La Chauz 5, 2516 Lamboing

Projet : Renouvellement de la toiture avec intégra-

tion de deux velux, panneaux photovoltaïques et nouvelle fenêtre en façade Ouest, parcelle no 2131, La Chauz 5, village de Lamboing

Zone : HA2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 4 mai au 3 juin 2018. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 4 mai 2018

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérante : Christen Galvano SA, Sur la Roche 4, 2515 Prêles.

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles.

Emplacement : parcelle no 2149, au lieu-dit : "Route de Diesse 5", Prêles, commune de Plateau de Diesse.

Projet : changement d'affectation d'une partie de l'ancien hangar des pompes en un local de stockage de produits de la Société Christen Galvano SA qui ne sont pas autorisés en zone S (Sur la Roche 4).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PO «village ancien».

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 3 juin 2018 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 4 mai 2018.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

**FÊTE NATIONALE DU 1^{er} AOÛT 2018
A DIESSSE**

Dans le cadre de l'organisation de la prochaine Fête nationale qui aura lieu le mercredi 1^{er} août 2018 à Diesse, au complexe du Battoir, le Conseil communal souhaite s'associer les services de toute société locale qui serait intéressée à s'investir pour le rayonnement de la célébration nationale, notamment dans la mise en place et la gestion de la cantine.

Les sociétés séduites par cette perspective voudront bien s'adresser, **d'ici au 31 mai 2018**, à l'Administration communale (soit par téléphone au 032 315 70 70, soit par courriel à info@leplateaudediesse.ch, soit par courrier à l'adresse La Chaîne 2, 2515 Prêles). Nous nous tenons bien entendu à leur entière disposition pour de plus amples renseignements.

L'administration communale

**TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET
VENTE DE BOIS DE FEU**

Les personnes intéressées à l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87. Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00 (départ forêt).

Commune mixte de Plateau de Diesse
et Commune Bourgeoise de Prêles

**RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA
COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSSE**

Petite sortie des aînés à La Tène
Vendredi 25 mai 2018

Rendez-vous à la Halle Polyvalente
de Prêles à 14h00

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription**.

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **Service bénévole 7 sur 7** (réservation du lundi au vendredi de 09h00 à 10h30 au no **032 752 10 77**).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette petite sortie.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois d'avril.

Petite sortie des aînés – La Tène

Nom :

Prénom :

Adresse :

Localité :

No de tél :

Transport : NON OUI

**A retourner jusqu'au vendredi
18 mai 2018 au plus tard**
à la Commune mixte de Plateau de Diesse,
La Chaîne 2, 2515 Prêles

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSSE, LAMBOING ET PRÊLES****2^{ème} trimestre 2018****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

5 mai, 19 mai, 2 juin, 16 juin, 30 juin

L'administration communale

**Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch**



GAP **GAP**

FETE DU PRINTEMPS

Samedi
5 mai 2018
Dès 10h à la salle polyvalente de Prêles

Grand concours de tresses

Tours en châteaux offerts / animations pour enfants / produits du terroir / marché aux plantes et aux plantes / fleurs / pains – tresses – pâtisseries – crêpes / marché des producteurs.

Restauration chaude, boissons et cafés

De 10h00 à midi
Troc des jouets sur la galerie, échanges de Panini et sirop offert.

A 13h30
Concert de chant par les enfants de la chorale de la communauté scolaire du Plateau de Diesse

Une surprise pour toutes les dames !!!



Parler pour se libérer

Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Tel 143
La Main Tendue

Aide par mail: www.143.ch




Le Groupe Animation Diesse

est à la recherche de
personnes motivées

afin de renforcer son comité. Celui-ci organise des activités et événements (spectacles, ateliers, animations de décembre, expositions, etc.) afin d'animer la région ainsi que de favoriser les contacts entre les habitants du Plateau et alentours.

Aucun prérequis n'est nécessaire, il faut simplement avoir des idées et l'envie de les mettre sur pied ! Rejoignez une petite équipe sympa et énergique qui œuvre à faire vivre la région.

Pour des informations plus détaillées et sans engagement, vous pouvez contacter sa présidente :

Séverine Gianella au 032 315 12 60
ou par e-mail : gad.diesse@gmail.com

Nous nous réjouissons de votre contact !

Ensemble, faisons vivre notre région !



Votre don permet à Rufiji de voir à nouveau. Offrez la vue: p.ex. 10 francs – SMS avec VUE10 au 339.

Dons en ligne sur www.cbmswiss.ch
CP 80-303030-1 • 8027 Zurich

Parc Régional Chasseral



TROIS BUS POUR REJOINDRE LA CRÊTE DU CHASSERAL

Pour la 15^e année consécutive, pas besoin de sortir son véhicule pour partir se ressourcer sur la crête du Chasseral. Ce week-end, le bus au départ de Nods avec des horaires pratiques (trois fois par jour les week-ends et les jours fériés officiels) sera remis en circulation. A noter le changement d'horaire:

les passagers ont la possibilité de profiter d'une heure de plus à midi et le soir. Pour rejoindre le Chasseral depuis Saint-Imier c'est tous les jours à partir du 6 mai et jusqu'au 21 octobre. Le bus depuis Bienne aux Près d'Orvin circule toute l'année.

Cette année, la ligne Nods -Chasseral vous emmène et vous ramène de votre randonnée depuis le 28 avril jusqu'au 28 octobre, les week-ends

et jours fériés officiels. Quelques changements d'horaires sont à noter : la dernière montée aura lieu une heure plus tard que l'an passé, soit à 17h30 et les retours de 14h et de 18h sont aussi décalés d'une heure par rapport à l'horaire de l'an passé.

En plus d'être accessible par le versant sud, le sommet du Chasseral peut aussi être rejoint par le versant opposé grâce à la ligne Saint-Imier-Chasseral (CJ). Celle-ci sera opérationnelle trois fois par jour à partir du 6 mai et jusqu'au 21 octobre 2018. Enfin, le massif est aussi atteignable en transports publics directement depuis la Gare de Bienne, durant toute l'année. Après avoir emprunté la crête jusqu'au sommet, on peut ensuite facilement regagner La Neuveville ou Saint-Imier en bus.

Trois bus offrant une vraie alternative, facile et tranquille, face à la hausse constante de véhicules qui se rendent au Chasseral.

Un service touristique soutenu par la région
Le bus Nods - Chasseral fait partie des offres de l'Association Bus alpin, qui coordonne et soutient l'accès en transports publics des régions de montagne suisses. Il ne bénéficie d'aucun financement cantonal ou fédéral. Son exploitation est rendue possible grâce au soutien des communes du versant sud du Chasseral. Plus ce bus est utilisé, plus son financement sera garanti les usagers ne couvrent qu'un tiers des coûts effectifs. Sa promotion répond à l'engagement du Parc en faveur d'un développement touristique durable.

